

VÉRIFIER L'ÉTAT DE SON VÉLO.

NOM Prénom de l'élève :

Classe :

Cochez la case pour dire si vous disposez de l'équipement ou non, et pour évaluer l'état de votre vélo.

I. Équipements obligatoires (verbalisation possible en cas de manque).

Casque. Oui Non

Deux freins. Oui Non

Un feu avant jaune (ou blanc).

Oui Non

Un feu arrière rouge. Oui Non

Un avertisseur sonore (sonnette).

Oui Non

Catadioptre (dispositif réfléchissant) blanc à l'avant. Oui Non

Catadioptre rouge à l'arrière.

Oui Non

Catadioptre orange sur chaque pédale.

Oui Non

Catadioptre orange sur chaque roue.

Oui Non

II. Équipements conseillés.

Vêtements clairs ou réfléchissants.

Oui Non

Écarteur de danger. Oui Non

III. État du matériel.

Freins. Bon Moyen

Intervention à prévoir

Pneus. Bon Moyen Usés

Sous gonflés

Serrages de roues. Bon Moyen

Intervention à prévoir

Illustrations des différents équipements.



Si vous n'avez pas les compétences nécessaires pour réaliser l'entretien et les réparations de votre bicyclette, confiez là à un mécanicien professionnel.

Dans tous les cas, reportez-vous aux indications fournies par le fabricant de votre matériel.

L'action de sécurité routière entreprise par le collège ne remplacera jamais un entretien et une surveillance régulière des parents (cette fiche n'est qu'indicative, et elle n'est pas remplie par des professionnels). Elle n'est pas non plus une opération de police, mais il semble logique d'en tenir compte afin de ne pas être verbalisé un jour sur la route et aussi (et surtout) de ne pas avoir d'accident à cause d'un problème matériel.

Pour les rollers et trottinette : Rollers et trottinettes sont donc tenus, comme tout piéton, de circuler sur les trottoirs à allure modérée (qu'aucun texte ne précise, mais que l'usage - encore lui - établit autour de 6 km/h). À ce titre, ils doivent circuler uniquement sur les trottoirs, respecter les feux tricolores et emprunter les passages protégés (articles R.412-36/43 du code de la route).

Document à rendre **obligatoirement avant vendredi 10 novembre 2017** à M. LEROY.

Signature de l'élève.

Signature des parents.